



Ce n'est pas à la SÉCU DE PAYER !

Ce n'est pas à la Sécu de payer les conséquences des décisions gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire !

Dans ce contexte de crise sanitaire, le Gouvernement, une fois de plus se défausse de ses responsabilités et décide de puiser dans les recettes de la Sécu pour à la fois soulager la trésorerie des entreprises (cotisations sociales non reversées) et faire assumer la charge du surcoût généré par les arrêts de travail dérogatoires liés à la Covid. Il continue à poser les jalons du démantèlement de la Sécu. Si toutefois il est concevable que la Sécu prenne en charge la gestion de ces arrêts de travail dérogatoires, par contre elle ne doit pas en assumer le coût financier.

En confiant la mission « contact tracing » à la Sécu, le Gouvernement entame là aussi les moyens propres de la Sécurité sociale et détourne de leur mission première une partie de ses salariés alors qu'elle est déjà en sous-effectif chronique.

Au final, par ce choix politique, ce sont toujours les mêmes qui supportent la dette : les salariés et les retraités, par le biais des contributions au remboursement de la dette sociale ou C.R.D.S.

Dans cette affaire, c'est la double peine pour les salariés de la Sécu puisque, non contents de supporter la dette, ils subissent de concert la dégradation de leurs conditions de travail. Ce n'est pas avec des solutions précaires (heures sup., travail du week-end, CDD, contrats de chantier...) que leur situation va s'améliorer. Bien au contraire !

Que de belles louanges pour reconnaître l'implication des agents mais aucune revalorisation salariale. 2021 sera, une fois de plus, une année blanche. Pourtant de l'argent il y en a, par exemple, l'enveloppe de 80 M€ initialement fléchée pour rénover la classification ne doit pas se volatiliser par enchantement.

La fédération CGT des personnels des organismes sociaux appelle à participer avec les personnels de la Santé-Action sociale, des Services publics et du Commerce et Services à la journée d'action du 21 janvier pour :

- l'augmentation immédiate de la valeur du point,
- le recrutement d'agents en CDI en corrélation avec la charge de travail pour réaliser un service public de qualité,
- l'amélioration des conditions de travail,
- la revalorisation de la rémunération prévue dans le cadre du « Ségur de la santé » pour les agents du médico-social. Même métier, même rémunération !
- la mise en place du 100 % Sécu,
- l'abandon de la réforme des retraites.

DÉTERMINÉS ET UNIS, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE MOBILISÉS ET EN GRÈVE

JEUUDI 21 JANVIER 2021

Pour les salaires, l'emploi et la défense de la Sécu et des retraites

ET JEUUDI 4 FÉVRIER 2021

dans le cadre de l'appel interprofessionnel pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité

